

Direction de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 février 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.693**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 janvier 2022, visant à obtenir des documents qui établissent l'évolution des paliers d'urgence sanitaire entre les mois de mars 2020 et septembre 2020.

Vous trouverez les renseignements demandés sur le site Internet de l'Institut national de santé publique du Québec au lien suivant :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1